

**DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

**RENDU PUBLIC LE 5 MAI 2014**

Le Conseil Municipal a approuvé, , les comptes rendu des séances du 28 janvier 2014 et du 29 mars 2014 .

**1 A 38) ADMINISTRATION GENERALE**

**1 à 5/ COMMISSIONS MUNICIPALES**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjoints, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la création de 4 commissions permanentes dont le rôle est de donner un avis sur les travaux du Conseil Municipal :

- Commission « Finances, Ressources et Service Public »
- Commission « Aménagement, Espace Public et Développement Durable »
- Commission « Droits et Citoyenneté »
- Commission « Education et Epanouissement »

Pour chacune des commissions, le nombre de commissaires est fixé, à l'unanimité, du Conseil Municipal à :

- 9 pour la Commission « Finances, Ressources et Service Public »
- 13 pour la Commission « Aménagement, Espace Public et Développement Durable »
- 12 pour la Commission « Droits et Citoyenneté »
- 12 pour la Commission « Education et Epanouissement »

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, tous les représentants devant siéger au sein des 4 commissions comme suit :

**. Commission « Finances, Ressources et Service Public » :**

- Yasmine BOUDJENAH
- Nadia SEISEN
- Hélène CILLIERES
- Jean Marc BESSON
- Roberto ROMERO AGUILA
- Aïcha MOUTAOUKIL
- Pascale MEKER
- Patrice MARTIN
- Michèle POURTAUD

**. Commission « Aménagement, Espace Public et Développement Durable » :**

- Yasmine BOUDJENAH
- Nadia SEISEN
- Sidi DIMBAGA
- Claudette DIEME
- Louise RONDEPIERRE
- Bruno TUDER
- Françoise HOURS
- François PAYEN
- Michel REYNAUD
- Pascale MEKER
- Ludovic FRESSE
- Dominique HUET
- Jean Luc ROUSSEAU

**. Commission « Droits et Citoyenneté » :**

- Mouloud HADDAD
- Alain LE THOMAS
- Jean Marc BESSON
- Nezha CHAMI
- Laurent CARTERON
- Françoise HOURS
- Irène TALLA
- François PAYEN
- Catherine DARD
- Jean Louis PINARD
- Saléha GARGARI
- Jean Luc ROUSSEAU

**. Commission « Education et Epanouissement » :**

- Bernadette DAVID
- Jean Max CALICE
- Patrick ALEXANIAN
- Alain BORLANT
- Elisabeth FAUVEL
- Aïcha MOUTAOUKIL
- Irène TALLA
- Catherine DARD
- Claire GABIACHE
- Ludovic FRESSE
- Anna ADELAÏDE
- Jean Luc ROUSSEAU

6/ Le Conseil Municipal a créé, à l'unanimité, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et a fixé à 12 le nombre de représentants du Conseil Municipal. La liste arrêtée par le Maire est la suivante :

- MOULOUH HADDAD
- ALAIN BORLANT

- NADIA SEISEN
- BERNADETTE DAVID
- SIDI DIMBAGA
- BRUNO TUDER
- AÏCHA MOUTAOUKIL
- IRENE TALLA
- FRANÇOIS PAYEN
- PASCALE MEKER
- SALEHA GARGARI
- JEAN LUC ROUSSEAU

7/ Le Conseil Municipal a créé, à l'unanimité, la Commission Consultative des marchés d'approvisionnement et a fixé à 12 le nombre de ses membres :

- . 6 conseillers municipaux dont Madame le Maire, Présidente de droit (ou son représentant)
- . 6 représentants des commerçants des marchés

La liste arrêtée par le Maire est la suivante :

- Yasmine BOUDJENAH
- Jean Marc BESSON
- Michel REYNAUD
- Pascale MEKER
- Dominique HUET

8/ Le Conseil Municipal a créé, à l'unanimité, la Commission Consultative des services publics locaux et a fixé à 5 (outre le Maire, Présidente de droit) le nombre de représentants du Conseil Municipal.

Les usagers seront représentés dans cette commission par le Président (ou son représentant) des associations locales suivantes :

- . Confédération Nationale du Logement (CNL)
- . Confédération Générale du Logement (CGL)
- . Secours Catholique
- . Secours Populaire Français
- . Croix Rouge Française
- . Confédération Générale des Travailleurs (CGT)
- . Force Ouvrière (FO)
- . Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)
- . Association des commerçants de Bagneux

La liste arrêtée par le Maire est la suivante :

- Nadia SEISEN représentant Madame le Maire
- Laurent CARTERON
- Elisabeth FAUVEL
- Michel REYNAUD
- Pascale MEKER
- Patrice MARTIN

9/ Le Conseil Municipal a créé, à l'unanimité, la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées et a fixé au nombre de 5, outre Madame le Maire, Présidente de droit, les représentants du Conseil Municipal au sein de cette commission .

Les usagers seront représentés dans cette commission par le Président (ou son représentant) des associations locales :

- . Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
- . Cap-Handicap
- . Association des Paralysés de France (APF)
- . Association d'amis et parents de personnes handicapées mentales du Sud des Hauts-de-Seine
- . Association Valentin Haü au service des aveugles et des malvoyants (AVH 92)
- . Association Nationale des Malades Invalides et Handicapées (AMI 92)

et de personnes handicapées.

La liste arrêtée par Madame le Maire est la suivante :

- Françoise HOURS représentant Madame le Maire
- Claudette DIEME
- Louise RONDEPIERRE
- François PAYEN
- Pascale MEKER
- Dominique HUET

10/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la création de la Commission Locale du Logement et a fixé la composition de ladite commission comme suit :

- . Le Maire-Adjoint chargé du logement, qui la présidera
- . 7 représentants du Conseil Municipal
- . 1 représentant du Conseil Local de la Jeunesse
- . 1 représentant des personnes handicapées, désigné par la Commission d'Accessibilité
- . La Directrice du Service Logement
- . 2 représentants balnéolais de la CNL et d'un représentant balnéolais de la CGL, désignés par leurs unions départementales.

Il a désigné les 7 représentants comme suit :

- Nadia SEISEN Maire Adjointe au Logement
- Hélène CILLIERES
- Alain BORLANT
- Françoise HOURS
- Michel REYNAUD
- Jean Louis PINARD
- Saléha GARGARI
- Jean Luc ROUSSEAU

11/ Le Conseil Municipal a créé, à l'unanimité, la Commission Spéciale des Concessions d'Aménagement et a fixé à 5 titulaires et à 5 suppléants le nombre de conseillers municipaux pour siéger dans celle-ci en plus de Madame le Maire ou son représentant.

Il a désigné les conseillers municipaux suivants :

**Cinq titulaires**

- Bernadette DAVID
- Mouloud HADDAD
- Michel REYNAUD
- Pascale MEKER
- Anna ADELAÏDE

**Cinq suppléants**

- Hélène CILLIERES
- Elisabeth FAUVEL
- Bruno TUDER
- Ludovic FRESSE
- Dominique HUET

12/ Le Conseil Municipal a créé, à l'unanimité, le Groupe de Travail – Règlement de Publicité et a désigné 5 titulaires et 5 suppléants, outre Madame le Maire, devant siéger au sein de celui-ci comme suit :

**TITULAIRES**

- Hélène CILLIERES
- Alain LE THOMAS
- Michel REYNAUD
- Ludovic FRESSE
- Dominique HUET

**SUPPLEANTS**

- Sidi DIMBAGA
- Nezha CHAMI
- Catherine DARD
- Jean Louis PINARD
- Patrice MARTIN

**13 A 19) SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

13/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame Yasmine BOUDJENAH, délégué titulaire et Monsieur Sidi DIMBAGA, délégué suppléant pour représenter le Conseil Municipal, au comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (**SIPPEREC**).

14/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame Nadia SEISEN, délégué titulaire et Madame Claire GABIACHE, déléguée suppléante pour représenter le Conseil Municipal, au comité syndical du Syndicat des Communes de la Région Parisienne pour le Service Funéraire (**SIFUREP**).

15/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Monsieur Nouraqa BALUTCH, délégué titulaire et Monsieur Ludovic FRESSE, délégué suppléant pour représenter le Conseil Municipal, au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (**SIGEIF**).

16/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame Pascale MEKER, délégué titulaire et Monsieur Bruno TUDER, délégué suppléant pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Association **SYNCOM**.

17/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame le Maire Marie Hélène AMIABLE et son représentant Madame Yasmine BOUDJENAH pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du **Syndicat Paris Métropole**.

18/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame Pascale MEKER, délégué titulaire et Madame Elisabeth FAUVEL, déléguée suppléante pour représenter la Ville de Bagneux, au comité du **Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation de la Coulée Verte du Sud Parisien**.

19/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame Nadia SEISEN, Monsieur Nouraqa BALUTH, délégués titulaires et Monsieur Laurent CARTERON, Madame Aïcha MOUTAOUKIL, délégués suppléants pour représenter la Ville de Bagneux au Comité directeur du Syndicat Intercommunal de l'Orme à Moineaux des Ulis (**SICOMU**).

### **POUR INFORMATION :**

#### **SEDIF :**

Le SEDIF est un établissement public administratif qui gère le service de l'eau de 144 communes de la Région Parisienne.

Sa mission est de distribuer de l'eau à tous les abonnés sur un territoire comprenant 7 départements.

Il est administré par un comité composé d'élus de ces 149 communes.

Le siège de Bagneux (1 titulaire + 1 suppléant) a été transféré à l'Agglo avec la compétence environnement.

#### **Designé par Sud-de-Seine : 1 titulaire et un suppléant**

titulaire

Hélène CILLIERES

suppléante

Pascale MEKER

#### **SYELOM :**

Depuis 1982, le SYELOM organise le traitement des déchets ménagers et assimilés du département des Hauts-de-Seine.

Le SYELOM a la responsabilité territoriale :

- du traitement de tous les déchets ménagers et assimilés ;
- de la valorisation matière de ces déchets par recyclage et réemploi ;
- et de la prévention et de la réduction à la source de la production des déchets.

Désigné par Sud-de-Seine : 2 titulaires et 2 suppléants

titulaires

Bernadette DAVID

Pascale MEKER

suppléants

Alain BORLANT

Françoise HOURS

#### **SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE :**

**Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre a pour objet d'élaborer une charte de territoire qui porte principalement sur :**

- l'ensemble des questions liées à l'eau tant pour l'assainissement que pour la maîtrise des eaux pluviales et ce, sur l'intégralité du bassin versant,
- la réouverture de la rivière
- les conséquences de cette réouverture sur l'environnement, l'urbanisme et la voirie,
- la gestion et le statut juridique de la rivière nouvelle,
- le développement des milieux naturels, de la faune et de la flore,
- le développement des écosystèmes aquatiques naturels,
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique.

Le syndicat mixte est constitué de la Région Ile de France, de la Ville de Paris, des départements et des communautés d'agglo concernés par sa traversée, du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), du S.I. pour l'assainissement de la Vallée de la Bièvre, du Syndicat mixte de l'Yvette et de la Bièvre pour la restauration et la gestion des

étangs et des rigoles du plateau de Saclay et du S.I. d'Etude, d'aménagement et de protection de la vallée de la Bièvre et de la commune de Rungis.

Désigné par Sud-de-Seine : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant  
titulaire  
Pascale MEKER  
suppléant  
François PAYEN

### **CONFERENCE DE LA VALLEE SCIENTIFIQUE DE LA BIEVRE :**

La Conférence est composée de l'ensemble des villes de la Vallée Scientifique de la Bièvre qui sont regroupées au sein de quatre intercommunalités (CA de Val de Bièvre en 1999, CA des Hauts-de-Bièvre en 2002, CA Sud de Seine en 2004 et CC Châtillon-Montrouge en 2004). Les initiatives de la Conférence territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre, tournées vers la mobilisation des partenariats avec les acteurs et la promotion régionale des projets, sont complémentaires des fonctions intercommunales qui ont un rôle moteur dans l'aménagement et l'équipement du territoire.

La commune de Bagneux est représentée dans cette association par le Maire de la commune.

Le Maire membre de droit

### **20 A 27) ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES**

20/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Le Maire et trois conseillers municipaux :

- . Monsieur Alain BORLANT
- . Monsieur Roberto ROMERO AGUILA
- . Monsieur Dominique HUET

pour représenter le Conseil Municipal au sein de l'Association Intercommunale des Blagis (**AIB**)

21/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, le Maire et trois conseillers municipaux :

- . Monsieur Sidi DIMBAGA
- . Monsieur Justin KONE
- . Madame Saléha GARGARI

pour représenter le Conseil Municipal au sein de l'Association de Développement Intercommunal des Blagis (**ADIB**).

22/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Monsieur Alain BORLANT et Monsieur Justin KONE pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association **ARCHIMEDE**.

23/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, 5 représentants :

- . Madame Marie-Hélène AMIABLE
- . Monsieur Jean Max CALICE

. Monsieur Christian GENDREY

. Madame Claire GABIACHE

. Madame Pascale MEKER

pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du **Syndicat Intercommunal pour la gestion du Centre de Vacances de Courchevel**.

24/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame Marie-Hélène AMIABLE et Madame Yasmine BOUDJENAH pour représenter la Ville au sein du **Conseil pour la Promotion et le Développement de la Vallée Scientifique et technologique de la Bièvre**.

25/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Mesdames Bernadette DAVID, Elisabeth FAUVEL et Irène TALLA pour représenter la Ville au sein des organismes statutaires de l'Association **Vacances Voyages Loisirs**.

26/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame Marie-Hélène AMIABLE et Madame Yasmine BOUDJENAH pour siéger au sein de l'**Association des Maires Ville et Banlieue de France**.

27/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame Marie-Hélène AMIABLE pour représenter le Conseil Municipal au sein de l'Association « **ORBIVAL** ».

## **28 A 31) ASSOCIATIONS LOCALES**

28/ Le Conseil Municipal a élu, à la majorité absolue, Madame Nezha CHAMI et Messieurs Justin KONE et Jean Louis PINARD pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association « **Régie de Quartier de Bagneux** ».

29/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Monsieur Alain BORLANT et Madame Aïcha MOUTAOUKIL pour représenter la Ville au sein de l'Association du **Foyer des Jeunes Travailleurs « Victor Hugo** ».

30/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame Marie-Hélène AMIABLE et Monsieur Jean Marc BESSON pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration du **Syndicat d'Initiative de Bagneux**.

31/ Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame Marie-Hélène AMIABLE et Messieurs Jean Marc BESSON, Nouraqa BALUTCH et Ludovic FRESSE pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'**Amicale Nationale des Bagneux de France**.

### **Pour information :**

#### **OBS :**

L'OBS est une association qui a pour objectifs de soutenir, d'encourager toutes les initiatives tendant à développer la pratique de l'éducation physique et des sports sur la ville. Elle assure également une mission importante de contrôle médico-sportif (gestion du centre médico-sportif) pour les pratiquants amateurs et professionnels.

Selon les statuts le Maire ou son représentant siègent de droit

Marie Hélène AMIABLE ou Jean Max CALICE

### **COMITE DE JUMELAGE :**

Le Comité de Jumelage a pour but de favoriser et développer les échanges culturels, touristiques, économiques et sportifs entre les villes jumelées, favoriser l'enseignement précoce des langues en usage dans les villes jumelées



**Le Maire et l'Adjoint** ou Conseiller Délégué sont membres de droit du comité directeur, selon les statuts de 1982.

Marie-Hélène AMIABLE et Jean Marc BESSON

### **32 A 37) ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

32/ Le Conseil Municipal a élu, à la majorité absolue, trois titulaires et trois suppléants pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du **Collège Romain Rolland** comme suit :

- Titulaire : Le Maire
- Suppléant : Elisabeth FAUVEL
  
- Titulaire : Alain BORLANT
- Suppléant : Jean Louis PINARD
  
- Titulaire : Bruno TUDER
- Suppléant : Nouraqa BALUTCH

33/ Le Conseil Municipal a élu, à la majorité absolue, deux titulaires et deux suppléants pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du **Collège Joliot Curie** comme suit :

- Titulaire : Le Maire
- Suppléant : Laurent CARTERON
  
- Titulaire : Jean Max CALICE
- Suppléant : Ludovic FRESSE

34/ Le Conseil Municipal a élu, à la majorité absolue, deux titulaires et deux suppléants pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du **Collège Henri Barbusse** comme suit :

- Titulaire : LE MAIRE
- Suppléant : Bernadette DAVID
  
- Titulaire : Catherine DARD
- Suppléant : Pascale MEKER

35/ Le Conseil Municipal a élu, à la majorité absolue, trois titulaires et trois suppléants pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du **Lycée Léonard de Vinci** comme suit :

- Titulaire : Le Maire
- Suppléant : Jean Marc BESSON
  
- Titulaire : Laurent CARTERON
- Suppléant : Ludovic FRESSE
  
- Titulaire : Claire GABIACHE
- Suppléant : Justin KONE

36/ Le Conseil Municipal a élu, à la majorité absolue, Madame Irène TALLA pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de **l'Établissement d'enseignement privé Saint Gabriel**.

37/ Le Conseil Municipal a élu, à la majorité absolue, Le Maire ou son représentant et l'élu suivant dans chaque école :

Claudette DIEME	WALLON A - élémentaire
Justin KONE	

	WALLON MATER
Catherine DARD	WALLON B - élémentaire
Nouraqa BALUTCH	CHATEAUBRIANT MATER
Mouloud HADDAD	ELUARD – élémentaire et maternelle
Irène TALLA	CACHIN - élémentaire
Jean Louis PINARD	CACHIN MATER
Elisabeth FAUVEL	Albert PETIT - élémentaire
Bruno TUDER	Albert PETIT MATER
Nezha CHAMI	LANGEVIN MATER
Claire GABIACHE	THOREZ - élémentaire
Sidi DIMBAGA	THOREZ MATER
Louise RONDEPIERRE	JOLIOT-CURIE - élémentaire
Jean Max CALICE	JOLIOT-CURIE MATER
Jean Marc BESSON	PVC - élémentaire
Bernadette DAVID	PVC MATER
Hélène CILLIERES	BARBUSSE MATER

### **38) GESTION DU PERSONNEL**

Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, Madame Nadia SEISEN pour représenter la Ville au sein du Conseil de Discipline de Recours.

#### **Pour Information :**

##### **CIG :**

La Ville de Bagneux est affiliée au C.I.G. de la Petite Couronne qui est un établissement public administratif. Ses missions, définies par la loi, portent sur la gestion des agents territoriaux de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), notamment sur le recrutement, la santé et la protection sociale des agents ; les affaires statutaires et les organismes statutaires.

Le Conseil d'administration est composé de représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au CIG petite couronne, titulaires d'un mandat local. Le Conseil d'administration élit le Président parmi ses membres.

Les Maires des collectivités adhérentes désigneront pour la durée du mandat leurs représentants à la proportionnelle sur des listes de conseillers municipaux présentées par les associations d'élus.

##### **CHS :**

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents dans leur travail. Il peut pour cela :

- Procéder à l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents ;
- Procéder à une enquête à la suite de chaque accident de service ou à l'occasion d'une maladie professionnelle ;
- Suggérer toutes les mesures à prendre afin d'améliorer l'Hygiène et la Sécurité du travail et assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans ces domaines. Il coopère aussi à la préparation des actions de formation à l'Hygiène et à la santé et veille à leur mise en œuvre ;
- Il a connaissance des fiches des registres hygiène et sécurité installés dans tous les bâtiments municipaux ;
- Donner, chaque année, un avis sur le programme annuel de prévention des risques professionnels.
- Il examine le rapport annuel établi par le service de Médecine professionnelle et préventive.

Organisme paritaire, il est composé de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants représentants de la Collectivité et autant de membres élus par le personnel. Ceux-ci sont désignés par arrêté du Maire.

titulaires

- Nadia SEISEN
- Alain LE THOMAS
- Bruno TUDER
- Pascale MEKER
- Estelle TARRAGON

suppléants

- Claudette DIEME
- Alain BORLANT
- Justin KONE
- Ludovic FRESSE
- Eric RACHEDI

### **CTP :**

Le Comité Technique Paritaire est consulté pour avis sur les questions d'ordre général et collectif concernant :

- l'organisation et le fonctionnement des services ;
- les conditions de travail ;
- les règles statutaires ;
- les programmes de modernisation des méthodes et des techniques de travail ;
- les plans de formations ;
- les grandes orientations et les moyens du service ;

Organisme paritaire, il est composé de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants (dont le Maire ou son représentant) désignés par le Maire et autant de membres titulaires et suppléants élus par le personnel.

titulaires

- Marie Hélène AMIABLE
- Nadia SEISEN
- Bernadette DAVID
- Bruno TUDER
- Justin KONE
- Pascale MEKER
- Fabien FABBRI
- Estelle TARRAGON

suppléants

- Yasmine BOUDJENAH
- Mouloud HADDAD
- Alain LE THOMAS
- Nouraqa BALUTCH
- Aïcha MOUTAOUKIL
- Jean Louis PINARD
- Sonia LAROUM
- Nathalie DREYER GARDE

### **39 A 41) ELUS**

39/ Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, les indemnités de fonction allouées au Maire, à ses adjoints et aux conseillers délégués.

40/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, une indemnité forfaitaire annuelle et globale sera allouée au Maire pour un montant de 8 400 euros.

41/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, Madame Yasmine BOUDJENAH, Présidente de la SEMABA, à percevoir une rémunération mensuelle dont le montant maximum est fixé à 1 800 euros.

#### **42 A 44) FINANCES**

42/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, de voter les taux d'imposition des trois taxes locales pour 2014 comme suit :

- . Taxe d'habitation : 16,17 %
- . Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 23 ,00 %
- . Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 27,19 %

43/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'admettre en non valeur la somme de 15 756,01 euros pour les années 2010 à 2014.

44/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la remise gracieuse pour un montant de 54,80 euros au titre de l'exercice 2013.

#### **45) COMMUNICATIONS**

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention à passer avec le Groupement des Retraités Educateurs Sans Frontières visant l'assistance des enseignants en langue français à Vanadzor et a autorisé Madame le Maire à la signer.

#### **46 A 61) PERSONNEL**

46/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le régime indemnitaire applicable à certains agents de la Ville de Bagneux titularisés dans le cadre des sélections professionnelles.

47/ Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, que la prestation du logement situé 3 Villa Jean Marin Naudin est accordé à titre gratuit à Monsieur Fabien FABBRI, Directeur Général des Service.

48/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'attribution d'une dotation budgétaire, à compter de l'exercice 2014, d'un montant annuel de 10 000 euros pour le remboursement de frais divers engagés par les membres de la Direction Générale des Services de la Commune dans le cadre de leurs missions et inhérents à leurs fonction.

49 à 61/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer les différents postes suivants :

- . Trois emplois d'agent de maîtrise
- . Quatre emplois dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir »
- . Deux emplois d'Educateur de jeunes enfants pour la Direction de l'Education – Secteur Petite Enfance
- . Un emploi d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe pour la Direction de l'Education – Secteur Petite Enfance

- . Un emploi d'animateur assurant les fonctions d'agent de développement local pour la Direction du Service Jeunesse
- . Un emploi d'animateur assurant les fonctions de chargé de l'accompagnement de projets pour la Direction du Service Jeunesse
- . Un emploi d'animateur pour la Direction de la Citoyenneté – CSC Fontaine Gueffier
- . Un emploi d'assistant territorial socio-éducatif pour la Direction de l'Habitat
- . Un emploi de technicien pour la DEPE – Service Déplacement stationnement
- . Un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour la DEPE – Service Espaces Verts
- . Un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour la Direction du Personnel Entretien
- . Un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe pour la Direction de la Population
- . Un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour la Direction de la Culture – Maison des Arts